



[apl] trop perçu à rembourser

Par **papalapin**, le **17/08/2011** à **21:22**

Bonjour, rnje vous explique rapidement ma situation : rnmon amie vivait à Lyon seule (location), et elle touchait des APL. rnDébut 2010 (mars), j'arrive pour un stage obligatoire, elle m'héberge pendant 6 mois. rnNous n'avons pas déclaré ce changement de statut à la CAF. rnPuis nous quittons définitivement le logement, en informant la CAF. rnrn... rnrnLa CAF nous réclame à ce jour des trop perçus, sur la période début mars - fin août (la totalité des sommes versées). rnJ'ai fait une simulation sur le site de la CAF, en nous déclarant comme vivant en concubinage, sans revenus pour moi (en 2008), puisque pour le calcul des APL de 2010, la CAF se base sur les revenus de 2008. rnIl se trouve que si nous avions déclaré le changement de statut, la CAF aurait dû nous verser plus que ce qu'elle a effectivement versé. rnEt maintenant, elle veut que je rembourse tout ? rnrnJe reconnais avoir fait une faute en ne déclarant pas le changement de statut (ce n'était pas délibéré, c'est plutôt une méconnaissance des droits et devoirs administratifs). rnrnQuels sont mes recours ?

Par **pat76**, le **18/08/2011** à **15:12**

BonjourrnrnEcrire au directeur de la CAF et demander une remise gracieuse de la dette où un échelonnement des remboursements.rnrnNul n'est sensé ignorer la Loi. Surtout lorsque il y en a une multitude...rnrnBon courage pour la suite

Par **papalapin**, le **14/11/2011** à **22:56**

Bonjour,rnrnquelques informations supplémentaires et le résultat de mes démarches :rnLa Caf

nous a demandé ce trop perçu, après nous avoir auparavant envoyé des demandes de remplissage d'informations concernant le concubin, càd moi, notamment mes ressources pendant l'année 2008. Suite à ces demandes, nous n'avions pas rempli les informations demandées, ne voyant pas pourquoi la CAF nous demandait des informations pour 2008. Nous leur avons écrit, en leur demandant des explications, qui ne sont jamais venues.rnrnFinalement, en contactant directement la médiatrice de la Cnaf, j'ai su pourquoi la CAf me demandait des informations de 2008 et un trop-perçu. En fait, la logique de la CAF, c'est :rn- soit le dossier est complet, et il n'y a pas de trop perçu, il y a même encore de l'argent à verser (j'ai reçu en plus 600 euros)rn- soit il ne l'est pas, et on doit payer.rnrnLa CAF prend également en compte les ressources d'il y a 2 ans pour calculer les aides versées (2008 donc pour 2010).rnSi la CAF l'avait dit dès le début, il n'y aurait pas eu ces soucis.

Par **mimi493**, le **15/11/2011 à 04:49**

[citation]Si la CAF l'avait dit dès le début, il n'y aurait pas eu ces soucis. [/citation] ils vous l'ont dit en vous envoyant les papiers à remplir.

Par **papalapin**, le **15/11/2011 à 22:34**

Oui, sans explications.rnJe ne remplis pas n'importe quoi sans savoir de quoi il retourne.